

***OPERATIONS DE LA BANQUE
CENTRALE DE TUNISIE***

– CADRE LEGAL ET MISSIONS

La Banque Centrale de Tunisie, créée par la loi n°58-90 du 19 septembre 1958 telle qu'amendée par les lois subséquentes, est un établissement public national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elle est réputée commerçante dans ses relations avec les tiers et est régie par les dispositions de la législation commerciale dans la mesure où il n'y est pas dérogé par les lois et les statuts qui lui sont propres. Elle n'est pas soumise aux lois et règlements concernant la comptabilité publique de l'Etat.

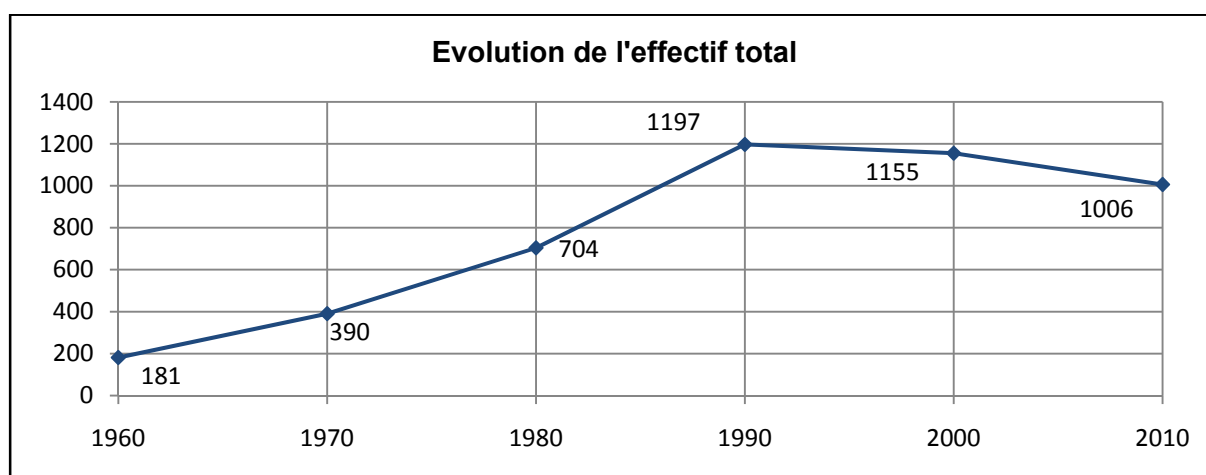
La Banque Centrale a pour mission générale de préserver la stabilité des prix. A cet effet, elle est chargée notamment :

- de veiller sur la politique monétaire ;
- de contrôler la circulation monétaire et de veiller au bon fonctionnement des systèmes de paiement ;
- de superviser les établissements de crédit ;
- de préserver la stabilité et la sécurité du système financier.

Dans ce cadre, la Banque Centrale exerce, pour le compte de l'Etat, le privilège d'émettre des billets de banque et des pièces de monnaies métalliques qui, seuls, ont cours légal et pouvoir libératoire, gère les avoirs en or et en monnaies étrangères du pays, assure l'approvisionnement du marché monétaire en liquidités et exerce un contrôle sur les banques et les établissements financiers visant, pour l'essentiel, à assurer la sécurité des dépôts et celle du système bancaire.

– BILAN SOCIAL

L'effectif en exercice à la Banque, au 31 décembre 2010, s'élève à 1.006 agents dont 21% sont affectés dans les comptoirs régionaux de la Banque.



La moyenne d'âge s'établit à fin 2010 à 46,7 ans. Le taux de féminité dans la Banque est de 32% avec une responsabilisation importante des femmes cadres dont 4 assumant des postes de premier responsable de département. Quant au taux des cadres universitaires, il s'élève à 32% de l'effectif.

L'analyse de la structure d'âge du personnel montre que la Banque connaît un sensible vieillissement des effectifs : la tranche des plus de 50 ans forme 47% du personnel. La Banque sera confrontée à des départs à la retraite importants à partir de l'année 2013.